

L. Gouvernance et éducation à l'environnement pour un développement durable

Liens aux autres thèmes :



La participation du public : l'évolution de la société vers un développement plus soutenable : contribuer à la responsabilisation des acteurs à leur niveau (individuel, collectif, professionnel) et à la modification de leurs pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé

Les principaux défis pour les années à venir sont de :

- contribuer à une meilleure représentation du monde civil dans les instances décisionnelles sur les thèmes de l'environnement d'une part et du développement durable d'autre part dans le territoire régional,
- développer les outils d'accompagnement aux changements (au delà de la sensibilisation, aller vers l'engagement et l'action).



Quelques chiffres

5 : la "gouvernance à cinq" associe les collectivités, l'Etat, les groupements socioprofessionnels, les usagers, les associations et les experts,

6 grands projets ont fait l'objet d'un Débat public en Picardie, tels que le Canal Seine-Nord Europe ou le projet Roissy-Picardie,

19 % de la population engagée dans un Agenda 21 communal ou intercommunal en Picardie fin 2010.

ETAT

La participation active des citoyens aux processus décisionnels constitue un pan important de la **démocratie** et renforce les fondements de ces choix sur toute question relative à l'environnement et à ses répercussions sur le cadre de vie ou la santé. Aussi, l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) est aujourd'hui également reconnue comme une **nécessité sociale** en France.

La finalité de l'EEDD est **l'émergence de citoyens éclairés, responsables et solidaires**, respectueux de la vie et des hommes, capables de participer à l'action et à la décision collective et ce, en connaissance de cause.

La **représentation démocratique**, à travers les élections à différents niveaux, la participation du public à l'élaboration de projets, plans ou programmes susceptibles d'affecter l'environnement ou les démarches volontaires type Agenda 21, intervient en France selon six modalités principales :

- | | |
|---|--|
| 1/ Le débat public sur les grands projets | 4/ La concertation |
| 2/ L'enquête publique | 5/ la gouvernance à cinq |
| 3/ La mise à disposition du public | 6/ les démarches volontaires Agenda 21 |

Il existe en Picardie de multiples structures ayant pour vocation totale ou partielle la diffusion d'information, de documentation et de pratiques environnementales. Elles sont **structurées en plusieurs réseaux territoriaux ou thématiques**. La **coordination régionale en matière d'EEDD** en Picardie est **encore en émergence**.

Les ressources prennent la forme :

- fonds documentaires,
- outils et supports pédagogiques,
- ressources en termes d'accompagnement à la conception d'actions pédagogiques, de conseil ou de démarche plus globale,
- outils de diffusion, support de communication, insertion dans une programmation,
- dispositifs de financement.

Que dit le Grenelle ?

Un groupe de travail est chargé de cette thématique, les grands axes dégagés par le Grenelle sont :

- la reconnaissance des partenaires environnementaux,
- réformer le Conseil économique et social,
- assurer la gouvernance et la cohérence de toutes les politiques vis à vis du développement durable,
- des commissions parlementaires de l'environnement et du développement durable,
- développer la démarche de débat public
- systématiser les études d'impact de durabilité,
- établir la production et la garantie de l'accès à l'information environnementale,
- assurer l'accès aux expertises, en assurant leur transparence, le partage du savoir et leur Pluralisme,
- instituer une haute autorité indépendante de médiation des conflits sur l'expertise et l'alerte,
- assurer l'essor des institutions et instaurer des mécanismes territoriaux de participation,
- renforcer le développement durable dans la stratégie et le « gouvernement » des entreprises,
- intégrer le développement durable dans les instances de dialogue et de négociation de l'entreprise,
- assurer que l'information sur les acteurs et sur les produits favorise les comportements éco et socialement responsables.

PRESSIONS

Il n'existe en Picardie **ni de stratégie, ni d'évaluation régionale sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD)**, qui permet de dresser le bilan global des offres par rapport aux enjeux environnementaux de la Picardie. Toutefois, certains traits semblent faire consensus en Picardie.

L'EEDD vise à être **centrale et globale** (tous les publics, tous les âges, tous les domaines, tous les territoires). L'EEDD doit cibler **tous les acteurs** et **tous les champs d'action concernés** par les trois piliers du développement durable (éducation, développement, solidarité, action sociale, santé, économie, tourisme, etc.).

REPONSES

En Picardie, comme à l'échelon national, on a observé les évolutions suivantes :

- de **"sensibilisation"** à **"éducation"** : L'offre d'EEDD est aujourd'hui plus interactive et/ou participative (ateliers, jeux, mise en situation), qu'auparavant (type conférence magistrale, panneaux d'information),
- de **"nature"** à **"environnement"** : Les thèmes mobilisateurs se sont multipliés : de la préservation du patrimoine naturel exceptionnel, à des thèmes concernant un public plus large : "santé et pollution - eau - déchet...", "santé et risque inondation", "alimentation - santé - jardin", "changement climatique - énergie - logement",
- de **"environnement"** à **"développement durable"** : Si l'éducation à l'environnement constitue une porte d'entrée privilégiée en Picardie, les dimensions "sociale" et "économique" sont de plus en plus utilisées comme porte d'entrée, tant pour toucher un public plus large, que pour favoriser de nouveaux comportements intégrant l'environnement dans d'autres secteurs de la société (imbrication des trois piliers du développement durable).

Cadrage en Picardie

Agenda 21 et Agenda 21 locaux

UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

Un des principes de la démarche Agenda 21 est l'association du public à la définition des enjeux, l'émergence des priorités d'action et la participation aux changements (**démarche participative** dans la gouvernance, 4^{ème} pilier du développement durable).

Ces priorités ont vocation à être transposées dans les différentes politiques de la collectivité ou de structures privées (ex. établissements scolaires ou autre). Aussi, une démarche participative et des lieux de concertation spécifiques sont prévus par chaque démarche Agenda 21.

Hors Agenda 21 Départements et Agenda 21 de la Région

Source : Comité 21. / Producteur : SOeS – Données essentielles de l'environnement, données corrigées DREAL

Agenda 21 en Picardie

